



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE - PRESTATIONS DE FORMATION À DESTINATION DES
PORTEURS DE PROJET EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (5 LOTS) –
ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique, ayant pour objet des prestations de formation à destination des porteurs de projet en matière d'économie sociale et solidaire, sous la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel de 11 400 € HT, donnant lieu à l'émission de bons de commande, pour une période initiale d'un an à compter de la notification, reconductible tacitement 2 fois un an dans les mêmes conditions, décomposée de la manière suivante :

- Lot 1 : Fiscalité des associations et autres organismes à but non lucratif pour un montant maximum annuel de 3 800 € HT,
- Lot 2 : Marketing responsable pour un montant maximum annuel de 1 900 € HT,
- Lot 3 : Communication pour un montant maximum annuel de 1 900 € HT,
- Lot 4 : Les droits de l'employeur et du salarié en terme du Code du Travail pour un montant maximum annuel de 1 900 € HT,
- Lot 5 : Gestion financière pour un montant maximum annuel de 1 900 € HT,

Considérant qu'après analyse des offres, les propositions des sociétés suivantes ont été jugées économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1 : Fiscalité des associations et autres organismes à but non lucratif avec la société FIDAL FORMATION, ayant son siège à Lille (59000), ZAC Euralille-Romarin, pour un montant de 11 400 € HT issu du détail estimatif,
- Lot 2 : Marketing responsable avec la société LES PETITES RIVIERES, ayant son siège à Paris (75019), 10 avenue Secrétan, pour un montant de 5 400 € HT issu du détail estimatif,
- Lot 3 : Communication : La société LES PETITES RIVIERES, ayant son siège à PARIS (75019), 10 avenue Secrétan, pour un montant de 5 400 € HT issu du détail estimatif,
- Lot 4 : Les droits de l'employeur et du salarié en terme du Code du Travail : La société FIDAL FORMATION, ayant son siège à Lille (59000), ZAC Euralille-Romarin, pour un montant de 5 700 € HT issu du détail estimatif,

- Lot 5 : Gestion financière avec la société IN EXTENSO, ayant son siège à Wasquehal (59290), 41 avenue de Flandres pour un montant de 1 260 € HT issu du détail estimatif,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer les accords-cadres à bons de commande ayant pour objet des prestations de formations à destination des porteurs de projet en matière d'économie sociale et solidaire et de les signer pour une période initiale d'un an à compter de la notification, reconductible deux fois un an, avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Fiscalité des associations et autres organismes à but non lucratif avec la société FIDAL FORMATION, ayant son siège à Lille (59000), ZAC Euralille-Romarin, pour un montant maximum annuel de 3 800 € HT,

- Lot 2 : Marketing responsable avec la société LES PETITES RIVIERES, ayant son siège à Paris (75019), 10 avenue Secrétan, pour un montant maximum annuel de 1 900 € HT,

- Lot 3 : Communication avec la société LES PETITES RIVIERES, ayant son siège à Paris (75019), 10 avenue Secrétan, pour un montant maximum annuel de 1 900 € HT,

- Lot 4 : Les droits de l'employeur et du salarié en terme du Code du Travail avec la société FIDAL FORMATION, ayant son siège à Lille (59000), ZAC Euralille-Romarin, pour un montant annuel de 1 900 € HT,

- Lot 5 : Gestion financière : La société IN EXTENSO, ayant son siège à Wasquehal (59290), 41 avenue de Flandres, pour un montant annuel de 1 900 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .- 3. NOV. 2023

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 6 NOV. 2023

Et de la publication le : - 6 NOV. 2023

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,

MEYFROIDT Sylvie

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



MEYFROIDT Sylvie